[redacted]

VOL. X. MANITOBA. No. 26

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 25 NOVEMBRE 1880

AVIS IMPORANT

AUX

Voyageurs et Freteurs.

—o—

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES

—o—

Le public est informé que la Traverse Fisher (ci-devant Baloche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au recoude de la Rivière Saskatchewan donnant une reduction de vingt-cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse un bras de la Rivière Canard vis à vis l'Eglise. Un pont à été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 3m

Chemin de fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives,
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts,
100 wagons de fret découverts,
2 charrues pour le deblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie,
40 wagons d'equipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur les voies du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15me jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 février, 1880. 17-f

De Grands Avantages

SONT OFFERTS

à ceux qui voudront acheter des moulins à faucher et des moissonneuses.

Quelques moulins à faucher et des moissonneuses de première classe seront vendus à très bon marché, même aux prix de la manufacture à Ontario pour argent comptant. Aussi, on prendra des bestiaux en échange.

S'adresser à

A. S. MALLOCH.
St Boniface

Des échantillons peuvent être vus au Magasin de M. Joseph Laporte, coin des Avenues Taché et Provencher, St. Boniface.

22 Juin, 1880. 4f

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Attirent l'attention de leurs pratiques et du public en général sur la grande réduction du prix de leurs marchandises.

VIENNENT D'OUVRIR

Etoffes à Robes, Manteaux en Draps, Manteaux en Pelleterie, Costumes pour dame, Ceinture en Satin et en soie, Ceinture en velour, broché noir et couleur. Draps à manteau pour Dame, Sette de toilettes, Rubans soie satin et pluche, Dentelles point d'Alençon Bruxelle etc., etc.

Et une quantité d'autres Marchandises trop long à énumérer.

Stobart, Eden & Cie

14 Octobre, 1880 —12m

DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Ce remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir guéri des milliers de personnes sujettes aux douleurs, Dans les côtes, les reins, et la tête aux rhumes et toux, maux de gorge, [illegible] crampes dans l'estomac, cholera morbus, dyssenterie, colique, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps; il est très estimé où l'on s'en sert, et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction lorsque les directions ont été bien suivies au contraire tous sont enchantés de ses opérations et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné peuvent être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maîtriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, l'a placé au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour le renouveler les commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba
Grande Rue Winnipeg.

DANIEL CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C.

Grande Rue—Winnipeg

Vis-a-vis le Palais de Justice.

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

BROWNE, OLDFIELD & C.,

GRENETIERS.

Successeurs de W. H. DISBROWE,

Occuperont au commencement de février à la place autrefois occupée par le Dr COWAN au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de légumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres greneteurs Américains et Européens.

Les catalogues seront publiés vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m.

Avis.

Le Dr. T. Falard a ouvert un bureau à St Boniface, Avenue Taché, au dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,
SOLLICITEUR,
PROCUREUR ET
NOTAIRE PUBLIC

Bureaux: Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

PERDU!

Voilà à peu près deux mois, deux bœufs, dont un noir avec la figure grisâtre, âgé d'environ six ans, appartenant à une fois à Jerome Falcon de la Pointe de Chênes; l'autre est rouge foncé, âgé de deux ans égaré dans le même temps Aucune personne qui les ramènera au soussigné sera libéralement récompensé.

A. S. MALLOCH,

St. Boniface, 25 Aout 1880.

ARGENT A PRETER.

La "Manitoba Investment Association"—ou Société de Placements de Manitoba

Prête des fonds sur la garantie de terres en culture et sur des propriétés de ville en plein rapport.

Debentures négociées.

Les frais d'actes et autres sont tarifés par l'Association et mis au plus bas chiffre.

BUREAUX:—bloc de la Banque des Marchands.

A. McARTHUR,
Gerant.

Winnipeg 21 Août 1880.

DES SOUMISSIONS

CACHETEES

Endossées "soumissions pour nivellement et drainage" adressées au soussigné seront reçues par le Département des Travaux Publics jusqu'à

Midi, le 10 Septembre prochain,

pour les ouvrages suivants savoir:

1o. Pour enlever de 8000 à 10,000 verges cubes dans l'élargissement et le creusement de Colony Creek.

La soumission devra donner le prix par verge cube.

2o. Pour niveler et niveler à demi la grande route qui va au Nord Ouest vers Stony Mountain depuis l'extremité de la rue Logan.

La soumission devra donner le prix par [illegible] pour l'ouvrage qui devra être semblable à celui fait en Ville, de même que le prix du fossé et du nivellement sur un côté du chemin seulement.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié de Banque égal à cinq par cent de la somme totale pour l'ouvrage soumissionné, ce chèque appartiendra au gouvernement si le soumissionnaire refuse de compléter le contrat qui lui sera accordé, tel chèque sera remis au soumissionnaire malheureux, mais dans le cas du soumissionnaire heureux ce chèque sera retenu comme garantie de la due exécution du contrat.

Pour renseignements ultérieurs et la formule de soumission s'adresser au Bureau du soussigné.

On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics.

Bureaux des Travaux Publics
30 Août 1880.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées marquées "Pour la Surintendance du Nord Ouest du Département des affaires des Sauvages" seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à

MIDI LE [illegible] JOUR DE SEPTEMBRE PROCHAIN,

pour l'approvisionnement suivant requis par le Département des affaires des Sauvages pour la Surintendance des affaires du Nord Ouest, savoir:

2,000 sacs de farine XXX,

La livraison devra se faire au Fort Ellice le 15 Octobre 1880.

Des échantillons devront accompagner les soumissions.

Toute soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables disposées à cautionner l'exécution du contrat.

On pourra se procurer les autres renseignements au bureau du soussigné.

On n'acceptera pas nécessairement la plus basse des soumissions.

JAS F. GRAHAM,
Surintendant Int. des Sauvages.

Bureau des Sauvages 19 Aout 1880.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE

Canadien.

Soumissions pour Hangards pour Transfert du fret à Emerson.

Le Soussigné recevra les soumissions endossées "Soumissions pour Hangars pour Transfert du fret" jusqu'à

MIDI, SAMEDI LE 11 SEPTEMBRE PROCHAIN

pour la construction à Emerson d'un Hangar de 300 pieds de long destiné au Transfert du Fret.

On peut voir les plans et devis et obtenir des blancs de soumissions au Bureau de l'Ingénieur du District à Winnipeg le et après le 2 septembre prochain.

Par Ordre,

COLLINGWOOD SCHREIBER,
Ingenieur en Chef.

Bureaux du Ch. de fer P. C.
Winnipeg [illegible] Aout 1880

Departement des Chemins de Fer et Canaux.

—o—

SOUMISSIONS.

Des soumissions cachetées et séparées endossées "Soumission pour l'achat du Steamer du gouvernement

"LADY OF THE LAKE"

et "Soumission pour l'achat du steamer du gouvernement

"LOUISE THOMPSON"

seront reçues par le soussigné à Winnipeg jusqu'à midi

Vendredi le premier Octobre prochain.

Le "Lady of the Lake" est en ce moment au Portage du Rat, Lac des Bois, près de la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien, et le "Louise Thompson" est au Fort Francis.

Pour renseignements ultérieurs s'adresser à

WILLIAM SKEAD,
Agent,
Dept. des chem. de fer et canaux.

LE "METIS."

Jeudi, 25 Novembre 1880.

Manitoba agrandi.

—

La législature est convoquée pour le 16 décembre prochain, et le pays, d'après certaines déclarations semi officielles, serait à la veille de changements importants.

M. Norquay, lors de son dernier voyage à Ottawa, aurait négocié l'extension des limites de la province, et son but en appelant une session extraordinaire de la Chambre serait de soumettre à la députation une mesure ayant pour effet de permettre au Parlement du Canada d'agrandir Manitoba par une accession de territoire. Une fois cette loi passée, la Législature s'ajournerait jusqu'après la session du Parlement d'Ottawa, alorsque la Chambre locale se réunirait pour rejeter ou ratifier les termes et les conditions fixés par la Législature fédérale.

Il est possible que ces renseignements ne soient pas tout à fait exacts, car pareille loi se trouve déjà dans le livre des statuts de Manitoba; voir le chapitre deuxième de la 37e Victoria sanctionné le 8 novembre 1873.

Quoiqu'il en soit, Manitoba va s'agrandir: on se prépare à nous annexer les groupes assez importants de population que l'émigration a jetés sur nos frontières de l'Est et de l'Ouest, et qui sait? Peut-être allons-nous devenir province maritime, ayant port de mer sur la Baie d'Hudson et débouché sur le lac Supérieur. Le Nord-Ouest est immense; et avec ses cent cinquante millions d'arpents de terres à blé, quel avenir ne peut-il pas rêver? Donnez lui des familles, des paroisses entières, des milliers d'individus, et dans vingt-cinq ans il vous rendra un Empire.

M. Norquay a sans doute saisi l'occasion d'assurer à Manitoba une augmentation de revenus et les moyens d'influence politique qui conviendront à notre nouvelle position.

Nous allons brasser des millions et menacer de nos justes prétentions le vieil équilibre inter-provincial. Nous n'aurons pas l'outrecuidance de monter de suite à l'assaut du pouvoir avec notre phalange de quinze ou dix-huit députés, ayant en réserve une troupe fraiche de sept ou huit sénateurs; notre temps sera pris par des soucis plus graves et plus patriotiques. Nous bâtirons un Chicago à la Baie du Tonnerre; nous élèverons un Québec à York Factory; et nous semerons 20 villes comme Montréal et Toronto dans l'immense réseau de nos chemins de fer. Ontario sera notre humble tributaire; le Bas Canada gardera le beau partage des lettres, des arts et de la philosophie: le Nouveau-Brunswick nous vendra ses navires, la Nouvelle-Ecosse nous fournira des hommes d'Etat et l'Ile du Prince Edouard des gouverneurs de grande taille à l'usage des quelques tribus sauvages que notre civilisation aura épargnées.

Ceci est sans doute exagéré, mais quand la *Minerve* entreprend gravement de nous lésiner un ministre de Manitoba dans le Cabinet fédéral à Ottawa, un peu de fantaisie peut n'être pas hors de saison.

M. Norquay n'a pas pu obtenir tout cela; cela est sûr: et il est possible qu'il ait même néglgé de faire un pareil rêve en présence des collègues de Sir John: mais il a dû accomplir de grandes choses. En attendant de les connaître au 16 décembre, nous allons dire en quoi, suivant nous le pays gagnerait ou perdrait au changement projeté.

La législature devra en premier lieu compter quarante représentants ou plus au lieu de vingt-quatre;

Les divisions électorales telles qu'elles existent ne devront point être dérangées: on en taillera ce qu'il faudra dans les territoires annexés;

Le nombre des députés aux Communes devra d'abord être porté à dix, et celui des sénateurs à quatre ou cinq;

Le subside devra être élevé au point de venir après ceux de Québec et d'Ontario; et enfin,

Rien ne devra être changé à la constitution actuelle sur aucune autre matière.

Ces cinq conditions nous paraissent essentielles, à divers points de vue pour faire de Manitoba agrandi une province possédant tous les éléments de vitalité, de force et de prospérité nécessaires au bonheur et au bon gouvernement du peuple.

Rien de dangereux comme une législature composée d'une poignée d'hommes dans un pays nouveau! La corruption y est d'une facilité extrême, et un gouvernement peu scrupuleux a toutes les chances de se faire, dans un cas pressant, une majorité docile et dévouée. Le chiffre de 24, à peine suffisant pour les besoins du bon gouvernement dans Manitoba d'aujourd'hui, devient funeste et plein de menaces sous le régime nouveau.

Notre idée sur la nouvelle loi des conscriptions électorales se base sur le bon sens.

L'augmentation du subside et de la représentation dans le Parlement fédéral devra nécessairement suivre l'augmentation de territoire: dans quelle proportion? Là sera le nœud gordien que nous souhaitons à nos gouvernants de trancher à la satisfaction générale.

Quant à la Constitution, nul besoin d'y toucher en quoi que ce soit La chose, d'ailleurs, serait très impolitique, et la Province y perdrait de précieux avantages.

L'opinion publique devra se former sous peu, et nous espérons que le gouvernement agira en cette circonstance solennelle avec sagesse, largeur et patriotisme.

La section canadienne-française de la Législature aura de graves devoirs à remplir lorsque, le 16 décembre prochain, elle sera appelée a voter l'agrandissement territorial de Manitoba qu'elle n'a ni demandée ni combattue.

C'est l'œuvre de 1870 qu'il s'agit de perfectionner et non de détruire.

Les libertés dont la Province a été dotée par l'Acte de Manitoba n'oublions pas que nous les devons à Messire Ritchot et aux autres délégués du gouvernement provisoire.

L'immense progrès accompli par l'Acte de 1870 sur l'Acte de la Terre de Rupert donne la mesure de l'œuvre capitale entreprise alors et menée à si bonne fin, malgré l'indifférence des uns, l'hostilité des autres et le manque de co opération d'une partie importante de la population.

L'agrandissement territorial de la Province ne serait une menace qu'en autant qu'on s'en servirait pour toucher à l'édifice sacré de nos libertés religieuses. Nous ne croyons pas à de tels desseins.

Le premier devoir de nos députés sera donc de se rallier au gouvernement franchement et cordialement, si la mesure ministérielle est conçue dans un esprit de sage modération et de libéralité. Ils devront apporter leur quote part d'elucidation, de discussion et de perfectionnement au projet du gouvernement, comme ce serait leur devoir de s'y opposer comme un seul homme si le changement devait être revolutionnaire et démoliseur. Le parti est représenté au pouvoir par MM. Girard et Goulet; à tous de s'entendre et de s'unir pour franchir heureusement et sans trouble inutile une des périodes les plus critiques de notre histoire.

Nous avons la pénible tâche d'annoncer le décès d'un des citoyens les plus justement estimés de St. Boniface, arrivé d'une manière subite lundi après-midi: M. Félix Trudel, messager en chef du gouvernement, n'est plus. Le mardi précédent il avait fait une horrible chute en allant porter un message, et il s'était senti assez bien pour demander d'être transporté lundi à l'Hôpital de St. Boniface où les bonnes Sœurs lui avaient préparé une chambre. C'est en arrivant que, pris d'une défaillance subite, il s'est éteint sans souffrance et sans agonie.

M. Trudel n'avait dans la province que des amis, car nommé messager en chef sous le premier gouvernement du gouverneur Archibald, il y a dix ans, tous l'avaient connu, et il s'était fait aimer et respecter de tous par sa discrétion, son intelligence, sa politesse, sa stricte honnêteté et un dévouement à toute épreuve. Il fut le favori de tous les ministères qui se sont succédés autour de lui. Charitable, d'une vie régulière, nulle œuvre soit patriotique, soit nationale ne l'a trouvé indifférent. Le vide que la mort fait en l'enlevant à ses amis et à ses compatriotes ne sera comblé de longtemps.

Le défunt n'était pas marié. Il était né à Québec le 22 janvier 1820.

Ses funérailles, auxquelles assistaient les membres du gouvernement, un grand nombre de citoyens marquants de Winnipeg et tout St. Boniface ont eu lieu hier à dix heures du matin.

R. I. P

On compte que les travaux d'élargissement du Canal Weland seront assez tôt terminés pour permettre d'ouvrir cette voie de communication à la navigation l'année prochaine. Cette amélioration mettra les ports canadiens en position de faire une bonne concurrence à ceux de New York et Boston, pour le transit du commerce de l'ouest.

L'année prochaine, les bâtiments ayant une capacité de 200 tonnes pourront passer par les lacs jusqu'à Kingston, d'où un commerce immense trouvera son principal débouché à Montréal. Ce sera alors la confirmation des affirmations de l'est et de l'ouest, à Ottawa.

On ne peut douter que le développement du Nord-Ouest et l'augmentation naturelle du commerce des Etats de l'Ouest ne fournissent un fret qui nécessitera d'augmenter les voies de communication par eau ou par chemins de fer. Le transport par le canal Erié va coûter beaucoup moins cher, dit on, que par la voie ferrée, et comme notre canal Welland sera dans une position encore meilleure pour le transport à bon marché on peut, en toute sûreté, en conclure qu'il obtiendra une large part du commerce de transport.

Le Americains ont bien l'intention de contre carrer ces avantages à Oswego, mais cette disposition de leur part aura seulement l'effet de nous stimuler davantage et de faire sentir la nécessité de nous hâter de réaliser tout ce qui peut attirer le commerce par la voie du Saint-Laurent.—*Journal de Québec.*

Nos compatriotes aux Etats-Unis.

—

Nos compatriotes des Etats-Unis mus d'un patriotisme ardent, semblent vouloir réaliser, aujord'hui plus que jamais, l'idée émise par M. Rameau, dans son ouvrage sur les *Colonies françaises en Amérique.* Voici comment s'exprimait il y a vingt ans cet ami distingué des Canadiens-français:

"L'idée mère d'un lien général entre tous les groupes français de l'Amérique, et de leur conservation par un appui mutuel, est contenu dans la Société de St. Jean-Baptiste. suffirait d'en développer l'application par la création de relations plus fréquentes et plus étroites entre ces groupes isolés et le foyer central. Ainsi serait par exemple l'établissement de quelque députation et visite périodique; la publication d'un journal spécial, organe de la société et qui serait le signe visible du lien qui rattacherait tous les groupes canadiens entre eux et avec le Canada lui-même: et lors-même que de temps à autre quelques immigrants échapperaient aux courants généraux pour se rendre en ces districts, il n'y aurait là rien de fâcheux, bien au contraire il entretiendrait d'une manière plus intime l'union et les relations de la mère-patrie avec les Colonies sorties de son sein.

De cette façon il ne serait nullement impossible de maintenir dans un certain nombre de groupes canadiens aux Etats Unis la langue et les mœurs nationales, et tout en se conservant ainsi, plusieurs pourraient même se développer par leur propre force et former des cantons tous peuplés de Franco-Canadiens, se soutenant par leur masse suffisante et leurs relations conservées avec la mère patrie."

En effet, nos compatriotes des Etats-Unis ont eu récemment une réunion où des délegués des diverses associations ont pris une part active. Plusieurs résolutions des plus importantes ont eté adoptees après mûre délibération, et pour en donner une idée qu'il nous suffise de rappeler les suivantes qui nous ont frappe par leur à propos:

"Cette convention proclame plus solennellement que jamais l'extrême importance pour nous Canadiens-Français de demeurer ce que nous sommes, c'est-à-dire Canadiens-Français de cœur, de parole et d'action.

"Recommandation pressante à nos compatriotes de faire en sorte que l'education domestique et scolaire soit avant tout française.

"Partout ou existent des écoles françaises, qu'elles soient maintenues à tout prix et que l'on s'efforce de les perfectionner. Quant à la subvention de ces écoles, cetto Convention croit que les moyens politiques sont les plus aptes à nous l'obtenir.

"Encourageons de tous nos efforts la presse française en autant qu'elle restera le champion des saines doctrines nationales et religieuses et non le porte-étendard de l'irréligion et de l'impiété.

"Célébrons notre fête nationale la St. Jean-Baptiste, et rendons à nos frères du Canada la gracieuse invitation qu'ils nous ont déjà faite à deux reprises differentes.

"Cette convention condamne fortement la tendance de beaucoup de Canadiens à changer leurs noms et à ne parler que l'Anglais dans leurs familles."

Comme on peut facilement s'en convaincre, quatre grands moyens ont été proposés à cette convention pour le maintien de la foi catholique dans toute son intégrité, et la conservation de la langue, des mœurs et des coutumes canadiennes. Ce sont: les écoles où le français est parlé, l'encouragement à la presse française la célébration de la fête nationale, et l'usage de la langue française dans les familles, à l'exclusion de l'anglais Il va de soi qu'à l'aide de ces moyens, entourés de quadruple rempart, nos frères émigres, non seulement conserveront leurs éléments nationaux, mais les fortifieront au fur et à mesure qu'ils croîtront en nombre. Puisque le mouvement d'émigration ne semble pas diminuer, et qu'en conformité des prévisions de M Rameau, qui aurait pourtant préféré le voir suivre une autre direction, il ne peut faire qu'augmenter, tâchons d'en tirer le meilleur parti possible. Pour cela que les nôtres travaillent là-bas à asseoir sur des bases solides la famille canadienne-française. Elle renferme les meilleurs germes de vitalité: honnête et morale encore, qu'elle ne se laisse pas tromper par le faux brillant de la société americaine. Fière de sa belle langue, qu'elle la conserve comme un trésor précieux, qui avec sa foi, constitue le plus bel héritage que lui ait légué la mère patrie.

Il lui est encore facile à l'ombre des clochers qui s'élèvent partout sur cette terre de la liberté, de garder religieusement le dépôt de la foi catholique.—*Courrier du Canada.*

PRELAT IRLANDAIS A PARIS

—

L'*Univers* nous apprend que, dimanche, cinq evêques irlandais ont traversé Paris, se rendant à Rome. C'était Mgr Croke, archevêque de Cashel, avec ses quatre suffragants: Mgr Bulter, évêque de Limerik; Mgr MacCarty, évêque de Cloyne; Mgr Fitzgerald, évêque de Ross; Mgr MacCarty, évêque de Kerry.

Bien qu'ils n'eussent que quelques heures de halte à Paris avant de reprendre leur long voyage, il ont tenu à donner un haut et eclatant témoignage de leur affection et de leur sympathie à la compagnie de Jésus si injustement persecutée. Ils firent annoncer leur visite au R. P. Pitot. On sait que le R. P. Pitot supérieur et l'un des propriétaires de la maison de la rue de Sèvres, n'a point été expulsé comme les autres Jésuites, mais que, par exception, il a pu, avec deux de ses frères rester chez lui, dans son domicile violé.

Les cinq evêques vinrent ensemble à une heure et demie. L'évêque de Killaly, Mgr Hannerey, que sa santé retient sur le continent, avait voulu s'adjoindre à eux.

C'est à la porte si bien crochetée par MM. Clément et Dulac, que les six prélats furent reçus.

Sans donner un regard à la griffe toujours existante des crocheteurs: "Mon père, dit Mgr l'archevêque de "Cashel, vous avez ici tous les évê- "ques de ma province ecclésiasti- "que; nous venons tous chez vous, "parceque nous sommes tous avec "vous."

Quand ils entrèrent dans la cour intérieure qui précède la chapelle, cette petite cour autrefois si riante de fleurs, aujourd'hui dégarnie et silencieuse, je ne sais quel sentiment

de tristesse arrêta toute parole sur les lèvres. Mais lorsqu'ils furent devant cette porte fermée, en présence des scellés de la police, ils ne purent contenir l'expression de leur douleur; l'un d'eux se detourna, puis se retira pour pleurer à l'écart. "Vous vaincrez, mon Père, disait l'évêque de Limerick; rien n'est plus mobile que les mobilités humaines.—Mon Père, reprenait Mgr MacCarty les yeux pleins de larmes, vous avez avec vous l'amour et la prières de mon clergé et de mon peuple, et aussi son indignation. Chez nous, ajouta-t-il, la liberté de conscience n'est pas un mot seulement, elle est un fait."

De chaque côté des scellés comme pour reparer l'affront de cette cire des commissaires, la piété a suspendu deux couronnes de roses, l'une blanche, l'autre rouge. C'est que dans les chants liturgiques une église est comparée à une fiancée, et la fiancée du Christ ne peut-elle pas à sa couronne virginale joindre la couronne du martyre? Par un de ces rapprochements heureux familiers aux saints, Mgr l'archevêque de Cashel ranimait la confiance et relevait les courages. Puis, faisant allusion à l'Evangile du matin: "Disons" ajouta-t-il, de cette chapelle, de "cette fiancée du christ, ce que le Christ a dit de la fille de Jaïre: "*Non est mortua, tua puella, sed dormit*. Elle n'est pas morte ta fille, "elle dort."

Les évêques allaient se retirer, lorsque le P. Pitot se jeta à genoux, leur demandant de le bénir et, avec lui, tous ses frères persécutés. Les six évêques élevèrent la main tous ensemble; on sentait à leur accent toute l'émotion de leur âme. Ils relèvent le Père, et chacun de lui donner une de ces vigoureuses et chaleureuses poignées de main, où le cœur irlandais se fait sentir jusqu'au bout des doigts. "Nous dirons à Rome ce que nous avons vu, mon Père dirent-ils en franchissant le seuil, nous reviendrons vous voir, et nous vous rapporterons la plus large bénédiction." Quant la Porte s'ouvrit, les voisins et les passants s'arrêtèrent et regardèrent avec étonnement et respect.

Nouvelles Locales

—Aujourd'hui la Ste. Catherine.

—Dimanche prochain, premier dimanche de l'Avent.

—Nomination pour l'élection de Winnipeg le 27; votation le 4 Décembre.

—Il a fait dimanche un froid de 24 degrés et pas de neige; le froid continue.

—On demande mille journaliers sur le chemin de fer, section Manning, McDonald et McLaren.

—L'Honorable Juge Dubuc a recommencé cette semaine ses leçons de droit au Collège de St. Boniface.

—La Compagnie de gaz de Winnipeg sera prête à inonder la ville de sa lumière le premier Août prochain.

—Une nouvelle compagnie de "Bois de chauffage à *bon marché*" vient de se former à Winnipeg: il en était grandement temps.

—M. George Roy a été nommé Préfet suppléant de la municipalité durant l'absence du Préfet, M. Royal, que ses devoirs de député appellent à Ottawa.

—M. Rowan, Ingénieur de district, demande des soumissions jusqu'au 30 courant pour la construction de la station et du dépôt du chemin de fer Pacifique à la Rivière Blanche.

—Les finances de la municipalité de St Boniface sont dans un état des plus satisfaisants. Malgré les travaux qui ont été faits et qui ont coûté près de mille piastres, croyons nous, le trésorier peut montrer un joli excédant de recettes sur les dépenses de l'année courante. Les taxes seront légères.

—Nous avons le regret d'apprendre la mort du Shérif Hainault, de Beauharnois, arrivée subitement lundi matin pendant qu'il entendait la messe basse à l'hôpital de la Paroisse, le defunt était beau frère de l'Honorable M. Dubuc, de M. L. A. Prud'homme et de M. A. H. Bertrand, de Winnipeg.

—Mardi, le 22 du courant, anniversaire du sacre de Mgr. Taché, il y a eu Messe solennelle à la Cathédrale. L'église était remplie de pieux fidèles accourus pour demander au Très-Haut pour leur bien-aimé pasteur absent les lumières, la force et la santé qui lui sont nécessaires dans l'exercice de ses importantes fonctions. Messire St. Pierre a officié, assisté de M. Cloutier, diacre, et de M. Réné, sous-diacre.

—La fête de St. André, fête patronale de M. le Directeur du Collége de St Boniface, sera célébrée par cette Institution lundi prochain, 29. Nous sommes l'expression de toute la population en offrant à cette occasion nos compliments sincères à Messire Forget qui a su par un zèle infatigable, des efforts constants et une direction énergique et éclairée mettre le Collége de St Boniface sur un pied si excellent.

VARIETES.

Dis donc, papa, demandait Mlle Bebé, gamine de 9 ans, qu'est-ce que c'est donc que d'être blasé?

—Mon enfant, c'est la courbature du bonheur.

∴

A cheval sur la consigne.

Une sentinelle placée devant une poudrière a reçu la consigne de ne pas laisser fumer.

Passe le colonel humant un partagas. La sentinelle, flairant une aubaine, présente l'arme et dit:

—Pardon, mon colonel, on ne fume pas ici.

Le colonel jette superbement son cigare et s'éloigne.

La sentinelle le ramasse et l'achève triomphalement.



JOSEPH CAUCHON.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la [L.S.] Grande Bretagne et d'Irlande. Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le vingt-deuxième jour de Novembre courant et à chacun de vous.

SALUT:

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le vingt-deuxième jour du mois de Novembre courant auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents au temps susdit convoqué, et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous de vous trouver avec nous, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, en notre Ville de Winnipeg. Lundi le seizième jour du mois de Décembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

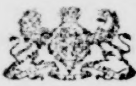
EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable JOSEPH CAUCHON, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc.

En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le dix septième jour de Novembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt et de Notre Règne la quarante-quatrième.

Par Ordre

M. A. GIRARD.
Secrétaire Provincial.

5f—26.



BILLS PRIVÉS.

AVIS.

Nulle demande de Bill Privé (Règle 48) ne sera reçue par la Chambre après

Mardi, le 21e jour de décembre prochain,

Ni aucun Bill Privé ne devra être présenté à la Chambre après

Samedi, le 25e jour de décembre.

THOS. SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Winnipeg, 19 novembre 1880. 25

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un acte pour incorporer une compagnie qui sera appelée "La compagnie des aqueducs de la ville de Winnipeg," aux fins de distribuer à travers la ville de Winnipeg et les environs un approvisionnement d'eau.

ROSS & KILLAM,
Solliciteurs pour les Requerants.

Winnipeg, 19 novembre 1880. 25—4f

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un acte amendant l'acte passé dans la 43e année du règne de Sa Majesté, chapitre 25 et intitulé: "Un acte pour incorporer la Compagnie de Lumière Electrique et au Gaz de Manitoba"

Daté à Winnipeg ce 19e jour de novembre 1880.

A. C. KILLAM.
Solliciteur pour les Requérants.

25—4f

Annonces.



Legislature Provinciale.

AVIS.

Substance des règles et règlements relatifs aux avis qui doivent être donnés au sujet des Bills Privés.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Législature de Manitoba pour demander la passation de Bills Privés impliquant un privilège ou profit exclusif, soit privé ou collectif, ou l'amendement d'un Acte antérieur de même nature, sont notifiées qu'en vertu des règlements de l'Assemblée Législative publiés au complet dans la *Gazette de Manitoba*, elles sont tenues d'en donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publiés en langue anglaise, et dans un publié en langue française, et de transmettre au greffier de la chambre, copies des papiers-nouvelles contenant les première et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Privé est tenue de déposer entre les mains du greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression en la traduction, à part les frais d'impressions de l'Acte dans les Statuts.

Nulle demande de Bills Privés ne sera reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la session.

THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative.

19 Novembre, 1880.

Demandes de transfert de Licences.

Henry & Perley, St. Boniface; Thos. Doyle, St. Charles.

JOHN FRASER,
Président des C. des L.

21-25

Avis public.

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un Acte pour incorporer une compagnie qui sera appelée "La Compagnie des Aqueducs de Winnipeg" aux fins de distribuer à travers la ville de Winnipeg et les environs un approvisionnement d'eau.

BAIN & BLANCHARD.
Solliciteurs pour les Requérants.

Winnipeg 17 nov. 1880—4s—25.

Avis Public

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un acte pour incorporer une Compagnie qui sera appelée: "La compagnie de chauffage de Winnipeg," aux fins de construire et distribuer par les maisons de la ville de Winnipeg de l'eau chaude, de la vapeur ou de l'air afin de chauffer.

BAIN & BLANCHARD.
Soliciteurs pour les Requerants

Winnipeg 17 nov. 1880—4s—25

Avis Public

Est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un Acte pour incorporer "la Compagnie du Chemin de fer du fleuve La Paix," avec pouvoir de construire une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur la Rivière au Lait ou sur la Rivière du Ventre dans les Territoires du Nord Ouest, et se dirigeant vers le nord jusqu'au fleuve La Paix, avec pouvoir de posséder, construire et exploiter les cours d'eau et les baies sur les rivières qui se trouvent sur ce parcours.

BROWN & WELLS,
Solliciteurs pour les Requerants.

11 nov—j10 dec.

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite par l'Honorable J. Norquay, l'Honorable C. P. Brown, E. P. Leacock, D. L. McDougall, W. Osborne Smith, W. Ramsay, W. N. Hood, W. Standish Lowe et Asa Westover, à la Legislature Provinciale de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte d'incorporation leur permettant de construire et exploiter une ligne de chemin de fer appelé "Le Chemin de fer de Winnipeg, Morris et West Lynne," à partir de Winnipeg à West Lynne, avec embranchements et pouvoir d'acquérir, exproprier et tenir telles terres et propriétés qui seront nécessaires à la construction et à l'entretien des dites lignes et embranchements.

J. A. M. AIKINS.
Solliciteurs pour les Requérants.

17 nov—1m—25

...
...fra s

A...

Est par le présent donné ... sera faite au Parlement de la ... Canada à sa prochaine session pa... pagnie du Pont de l'Assiniboine pour ... nir un amendement à sa charte par un Acte lui donnant le pouvoir de construire, entretenir et exploiter un pont pour le trafic ordinaire et les passagers sur la Rivière-Rouge, lequel sera construit de quelque endroit dans les limites de la cité de Winnipeg à un point vis-à-vis sur l'autre côté de la rivière, avec droit de percevoir des péages sur le dit pont pour le trafic du transport ordinaire des voitures et des passagers à des taux n'excédant pas les suivants, savoir:

Piétons, aller ou retour, deux cents;

Cavalier avec cheval ou mule, aller ou retour, six cents:

Animaux libres, par tête, excepté les moutons, les cochons et les poulains du printemps qui suivent leur mère, aller ou retour, cinq cents;

Moutons et cochons, par tête, aller ou retour, deux cents;

Charrette, carosse, wagon, buggy, sleigh, cutter ou autre véhicule traîné par un seul animal, aller ou retour, douze cents et demi;

Charrette, carosse, wagon, buggy, sleigh, cutter ou autre véhicule traînée par deux animaux, aller ou retour, vingt-cinq cents.

Les péages ci-dessus comprendront la charge *bona fide* de chaque véhicule.

La hauteur des arches du pont ne sera pas au-dessous de dix-huit pieds au-dessus des eaux basses; les intervalles entre les culées ou piliers ne sera pas au-dessous de cent pieds.

Un pont tournant sera construit sur le dit pont de manière à permettre lorsqu'il sera ouvert un passage de pas moins de quatre-vingt pieds.

Les plans et dessins du dit pont ainsi que de la section tournante ou à pivot seront soumis à l'approbation du Gouverneur-Général en Conseil.

BAIN, BLANCHARD & McCOLL.
Solliciteurs des Requérants.

Winnipeg, ce 8 novembre 1880. 7m

Avis Public

Est par le présent donné que la Compagnie du Chemin de fer de Colonisation Sud-Ouest de Manitoba (*Manitoba South Western Colonization Company*) s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour en obtenir tel amendement à sa Charte d'Incorporation qui lui donne le pouvoir de construire une ligne de chemin de fer entre le quarante-neuvième et le cinquante unième parallèle de latitude septentrionale, à partir des terrains houillers de la Rivière Souris jusqu'aux Montagnes Rocheuses.

DAVID YOUNG.
Secrétaire.

11 nov—j 10 déc.

Avis

Est par le présent donné que l'on s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Westbourne et Nord-Ouest, dans le but de construire et exploiter une voie ferrée depuis Portage la Prairie, en la province du Manitoba, croisant le chemin de fer Canadien du Pacifique à quelque endroit entre les rangs cinq et neuf, ouest, et courant dans une direction nord-ouest jusqu'à un point à ou près des fourches de la Saskatchewan.

J. A. M. AIKINS.
Solliciteurs pour les requérants.

17 nov—2m—25

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à emplir toutes les commandes qu'on pourrait bien nous confier, article bien supérieur à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres, — ENSEIGNE DE LA SCIE ROUGE — GRANDE RUE, — *WINNIPEG* — Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Piéges,
Huiles,	Fil de laiton
Térebentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Colliers à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Laveirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poêles de cuisine,	Poêles de salon,
Poêles,	Poêles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin : réparations faites et commandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments aratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons. Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 — 1a

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie qui sont désireux de se guérir devraient avoir les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGE et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons ... nous vous en enverrons *Gratis port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres ont produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guériront certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,

360 Rue Fulton, Brooklyn N Y

St. Boniface, ... 877. — 1aa

LA BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.



Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises.

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

—o—

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

—o—

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

J. H. BERTRAND.

1a

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS"

LE SEUL ORGANE FRANÇAIS PUBLIÉ DANS LE NORD OUEST.

l'Abonnement est de $2 50 par Année,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gérant.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNÉES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlés avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

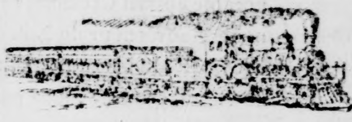
Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à coût sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été guéris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. — A



Chemin de fer Pacifique Canadien.

—o—

SAISON D'ETE

LE ET APRES

LUNDI, 3 MAI, 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent	Ar. Lac Travers.
Ex quotidien.		8am	0:45 am	
Accom. quotidien excepte dimanche	8am	9:15am	1:45pm	
Accom. samedi seulement		7:30am		1:30 am

RETOUR.

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent.	Arrive au Lac Travers.
Accom. quotidien excepte dimanche		1:3[illegible]	3:45pm	
Accom. quotidien excepté dimanche			De 4:00pm	5pm
Ex quotidien.		5 pm	8pm	
Accom. samedi seulem.	2:3[illegible]		8:15pm	7:10pm

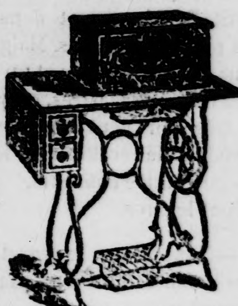
L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. Les trains mixtes de St. Paul *via* Breckenridge arrivent à St Vincent à 11 hrs. de l'avant-midi, l'Exprès *via* Fergus Falls à 4 45 hrs de l'avant midi ; le train Exprès pour le Sud part de St. Vincent *via* Fergus Falls à 12 30 ou midi et demi : le train mixte *via* Breckenridge à 4.45 du soir.

T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 30 Avril, 1880.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.



A faire moyennant $150 par semaine.

Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

—:o:—

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considérables que n'importe quelle autre machine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur entre fort.

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessite de renouveller souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'etoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côte de l'aiguille

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacite d'ouvrage.

S'adapte à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siecle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualite et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

—

Machines envoyées pour examen avant le paiement Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais Argent rembourse si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les temoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des echantillons d'ouvrage, -conditions liberales, circulaires, etc., —s'adresser :

775 BROADWAY, NEW YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES,

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

—o—

A.A. C. LaRiviere – Alex. Kittson

ST. BONIFACE, MANITOBA.

—o—

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Proprietes Foncières.

Des Assurances sont accordees contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidelite des employés publics et municipaux.

Les personnes qui desirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $ 00 jusqu à $5 000 en donnant première hypothèque sur des proprietes dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'execution des demandes de Patente de terre d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.



Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacite sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, de l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMÈDE GÉNÉRAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.



Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde entier

Pour guérir le MAL DE JAMBE, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abces, Hemorrhoides, Fistules,



La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa Ainsi toute contre-façon dans les Possessions Anglaises de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boîtes Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification

St. Boniface, 16 Oct. 1879. — 1a